

ACTUARIS S.A.S

“Le Valvert”
46 bis chemin du Vieux Moulin
69160 TASSIN
FRANCE

The Global Compact Office

United Nations
Room S-1881
New York, N.Y. 10017
USA

Lyon, le 29 janvier 2016

Objet : Communication sur le progrès 2015

Madame, Monsieur,

Depuis 2004, nous nous attachons à défendre et promouvoir les dix principes fondamentaux du Global Compact des Nations Unies avec l'aide et la participation de nos salariés. Nous sommes fiers pour notre onzième année d'adhésion de la poursuite de nos efforts et souhaitons les renouveler en 2016.

Chaque année nous mettons en œuvre de nouvelles initiatives nous permettant de progresser dans les différents domaines définis par le Global Compact. Nous avons ainsi le plaisir de vous faire part des principales actions menées au cours de l'année écoulée, au travers de notre « Communication sur le progrès 2015 ».

Au nom de notre Comité de Direction et de l'ensemble des collaborateurs d'ACTUARIS, je suis heureux de renouveler notre engagement envers le Global Compact des Nations Unies.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses et dévouées.



Pierre ARNAL
Actuaire Qualifié IA
Associé
Directeur Général



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

Droits de l'Homme

1. *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et*
2. *A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

➤ Soutien à l'Association Brazzaville – Madagascar – Savoie

En 2016, nous apporterons, pour la troisième année consécutive, notre soutien à cette association, qui aide des familles et des enfants dans le besoin à Brazzaville, Madagascar et en Savoie. Cette année encore, l'association a apporté des aides financières (prise en charge de factures...), matérielles (distribution de colis alimentaires) et morales (soutien scolaire).

➤ Egalité de traitement entre les salariés

ACTUARIS s'engage à lutter quotidiennement contre les discriminations et à assurer auprès de ses collaborateurs une égalité de traitement. Celle-ci s'illustre au niveau des rémunérations, des conditions de travail, de l'accès à des formations, de l'accès à des opportunités professionnelles via un suivi régulier par le service des ressources humaines. ACTUARIS est également très attaché au respect de la liberté d'expression, de pensée et d'opinion.

➤ Adhésion et signature de la Charte de la diversité

Au début de l'année 2016, ACTUARIS a décidé de signer la Charte de la Diversité. Cette dernière a pour objectif de « favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion de carrières », politique qu'ACTUARIS met en place depuis sa création en 1997.

La charte de la diversité, un texte d'engagement

En signant cette charte, l'entreprise s'engage à :

1. **Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
3. **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. **Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs** notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité **un objet de dialogue avec les représentants des personnels.**
6. **Inclure dans le rapport annuel** un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

*Source : www.charte-diversite.com

Droit du travail

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;**
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;**
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et**
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

➤ **Bien-être des collaborateurs**

- **Mise en place d'un comité d'entreprise en 2013**

Créé en 2013, le comité d'entreprise, constitué de plusieurs personnes élues par les collaborateurs de l'entreprise, poursuit ses actions sociales. Il permet notamment la prise en compte permanente des intérêts des employés dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le Comité d'Entreprise d'ACTUARIS a également le désir de réunir les équipes lors de repas en extérieur afin de faciliter les échanges et de créer des liens en dehors d'un cadre professionnel.

- **Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en 2015**

Désigné par les membres du comité d'entreprise, le CHSCT a pour objectif de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité de tous les collaborateurs. Il a également pour mission d'améliorer les conditions de travail des employés au quotidien.

- **Organisation annuelle d'un séminaire groupe et d'une journée des vœux**

L'un des principaux leitmotivs d'ACTUARIS est la bonne coopération des équipes. Pour maintenir cet esprit d'équipe, l'entreprise organise chaque début d'année une journée des vœux, l'occasion pour le directeur de revenir sur l'année précédente en terme d'activités et chiffres, mais aussi l'occasion de se retrouver autour de différentes activités ludiques et fédératrices.

Le groupe ADDACTIS, auquel appartient ACTUARIS, organise annuellement deux jours de séminaire, afin de fédérer les équipes des différentes entreprises autour de projets et d'objectifs communs.

- Journée d'intégration des nouveaux employés

Pour chaque nouvel employé au sein d'ACTUARIS est organisée une journée d'intégration. Les derniers collaborateurs recrutés se retrouvent ensemble au siège social de Lyon afin que l'ensemble des services de l'entreprise (les pôles d'activité, le marketing, la comptabilité) leur soit présentés. C'est aussi l'occasion pour le directeur général de communiquer sur les attentes et objectifs de l'entreprise, et de les motiver quant à leurs missions à venir.

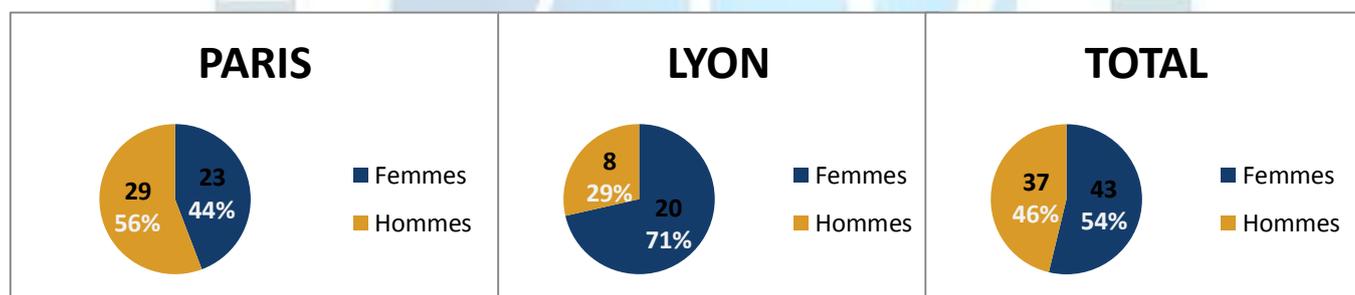
- **Recrutement non discriminatoire**

Chez ACTUARIS, nous éliminons toute forme de discrimination à l'embauche.

- Parité hommes / femmes

En comparant la répartition hommes/femmes dans la société, nous constatons que les femmes sont plus présentes à 54% contre 46% pour les hommes.

Le comité de direction est composé de deux hommes et trois femmes. Elles sont également majoritairement représentées parmi les managers.



- Intégration des jeunes

ACTUARIS est pour le partage fructueux et le transfert des connaissances. Dans cette optique, ACTUARIS embauche chaque année des stagiaires et alternants, dans le cadre de leur cursus scolaire. En 2015, ACTUARIS a accueilli 16 stagiaires et 15 alternants.

ACTUARIS favorise également l'emploi des jeunes diplômés avec 28 recrutements en 2015.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

➤ **Stratégie de digitalisation et de dématérialisation de l'entreprise**

○ **Cartes de vœux électroniques**

Traditionnellement, ACTUARIS envoie une carte de vœux à chacun de ses clients. Depuis un an, afin de réduire notre impact sur l'environnement et notre consommation de papier, nous envoyons nos vœux électroniquement. De plus, cela nous permet d'adresser nos vœux à un plus grand nombre de personnes sans coût supplémentaire.

Visionner la carte de vœux 2016 :



○ **Invitations à nos évènements**

Notre entreprise organise de nombreux évènements tout au long de l'année : petits-déjeuners, conférences ou clubs réunissant les utilisateurs de nos logiciels. Pour inviter nos clients, nous avons recours à un logiciel de mailing afin de ne plus envoyer d'invitations papier. De même, les inscriptions des participants sont traitées par mail.

➤ **Consommation de produits frais**



Notre société a incité ses collaborateurs à privilégier les services du **Panier Primeur**, qui commercialise des fruits et légumes cultivés dans notre région. Cette initiative favorise la consommation de produits de saison frais et sains, souvent bio, et contribue au soutien de l'agriculture locale. Cela nous permet de plus de limiter notre

empreinte carbone de façon significative puisque d'une part, la distribution s'effectue en circuit court, et d'autre part, le transport est mutualisé afin de livrer toutes les commandes directement au bureau. Enfin, les salariés apprécient également le temps gagné à ne pas devoir se déplacer pour effectuer une partie de leurs courses alimentaires.

➤ **Déplacements des collaborateurs**

Nos bureaux sont situés dans des zones desservies par de nombreux transports en commun accessibles à pied (bus, métro, gare SNCF), et nous souhaitons inciter un maximum de nos employés à se passer de leurs véhicules personnels pour se rendre sur leur lieu de travail.

De plus pour ces déplacements quotidiens, nous appliquons le décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008, en proposant un remboursement de 50% du titre de transport en commun de chaque salarié.

Pour leurs déplacements professionnels entre nos bureaux de Lyon et Paris, ou pour se rendre chez nos clients, nos collaborateurs empruntent uniquement le train.

Enfin, pour réduire les déplacements de courte durée, nos bureaux de Paris et de Lyon disposent d'une salle de réunion équipée d'un **tableau virtuel**. Allié à l'audio-conférence, ce dispositif permet aux équipes de travailler à distance sur le même support, favorise le travail en groupe et facilite les échanges et la communication entre nos collaborateurs.

➤ **Consommation des gobelets en plastique**

Pour réduire significativement notre consommation de verres en plastique jetable, le Comité d'entreprise a pris l'initiative d'offrir à chaque collaborateur un verre marqué à son nom. Un geste supplémentaire pour préserver notre environnement, qui a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les salariés.

➤ **Consommation d'eau interne à l'entreprise**

En 2015, ACTUARIS a fourni des efforts matériels pour réduire l'impact de ses employés et de l'entreprise sur l'environnement.

Des travaux ont été effectués dans les locaux lyonnais, l'occasion d'ajouter des régulateurs de débits sur les robinets des espaces privés.

D'autre part, les bonbonnes à eau, ont été remplacées par des fontaines à eau reliées au réseau. L'économie d'eau en bouteille, la réduction d'utilisation de plastiques et la meilleure hygiène de ces fontaines ont été des facteurs clés dans la prise de décision.

➤ **Soutien au WWF**



Les collaborateurs d'ACTUARIS ont toujours été sensibles aux problématiques liées à l'environnement. Notre directeur général Pierre ARNAL, a réalisé plusieurs expéditions polaires, au Groënland et au Svalbard, alliant la performance sportive à l'étude du réchauffement climatique.

(Photo : Pierre ARNAL, Pôle Nord Géographique, 12 avril 2005)

Nous avons naturellement souhaité nous engager de façon plus prégnante pour la défense de notre planète en apportant notre soutien au World Wildlife Fund en 2015.

Par ce don significatif, que nous renouvelerons chaque année, nous contribuons aux nombreuses missions que le WWF mène à bien en permanence afin de sauvegarder les espèces en danger, protéger la biodiversité, conserver les écosystèmes, promouvoir la transition énergétique, réduire l'empreinte écologique.



Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

➤ **La formalisation contractuelle**

○ **Vis-à-vis des clients**

En tant que société de conseil réalisant des prestations de services pour le compte de ses clients, ACTUARIS a intégré dans ses contrats une clause de non-sollicitation de ses collaborateurs.

○ **Vis-à-vis des collaborateurs**

Lors de leur embauche, nos salariés doivent signer une clause de respect de la confidentialité des informations et des données qui pourraient être portées à leur connaissance dans le cadre de leurs missions.

Par ailleurs les contrats de travail stipulent que le Collaborateur ne devra accepter en cours de mission aucun cadeau, gratification ou rémunération en espèces ou en nature de la part d'un client ou d'un fournisseur, sans en prévenir la Société.

○ **Le respect des bonnes pratiques**

Afin que les cadeaux d'affaires et les invitations ne suscitent aucun acte de corruption, les décisions suivantes ont été prises :

Les cadeaux d'affaires doivent avoir une valeur raisonnable : il ne peut pas s'agir de présents luxueux, et leur nombre doit être limité.

Le cadeau d'affaires doit être prévu pour une utilisation professionnelle et non personnelle. Il a vocation à demeurer dans le bureau / l'entreprise.

Le logo de la société doit figurer sur le cadeau d'affaires

Le cadeau (ou l'invitation) ne doit concerner que le collaborateur lui-même, en aucun cas il ne pourrait être adressé au conjoint ou aux enfants.

Le cadeau ou l'invitation ne doivent pas être remis lors de la conclusion d'un accord ou d'un contrat.

En 2016...

Le groupe ADDACTIS, dont ACTUARIS est une filiale, réfléchit à la mise en place d'une charte RSE. Nous souhaitons en effet formaliser nos engagements face aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques.